



2.2 DESCRIPTION DES FONCTIONS DU CONSEIL

Le conseil est fiduciaire pour la communauté du district scolaire 09 et détermine et demande un rendement organisationnel adéquat. Pour faire la distinction entre son propre travail et celui de son personnel, le conseil axera ses efforts sur les résultats professionnels suivants :

2.2.1 Le lien entre l'organisme et la communauté du district scolaire 09

2.2.2 Les politiques écrites

- a) *Finalités* : Les effets de l'organisation, les avantages, les résultats, les bénéficiaires et leur valeur relative (ils répondent à quels besoins, de quelles personnes et à quel coût).
- b) *Limites imposées à la direction générale* : Les limites imposées à l'autorité de la direction générale constituant le cadre moral et de prudence régissant toutes les activités et décisions de celle-ci.
- c) *Méthodes de gouverne par politique* : Description de la méthode utilisée par le conseil pour concevoir, exécuter et surveiller ses propres fonctions.
- d) *Relations entre le conseil et la direction générale* : Délégation de pouvoir et vérification pour en assurer une bonne utilisation : autorité et responsabilité inhérentes au rôle de la direction générale.

2.2.3 Vérification de rendement de l'organisme selon la description dans les articles 2.2.2 (a) et 2.2.2 (b)).

[Retour à l'index](#)